SÉNAT

LE BUDGET DE 1908

Le budget de l'Agriculture. — L'organisation agricole. — L'élevage du demi-sang et du cheval de trait. — Discours de M. Ruau. — L'Institut National agronomique. — Le marché de la Villette et les épizooties. — Les fraudes alimentaires. — Les prélèvements. — Un département favorisé. — Le reboisement. — L'aumônier de Belle-Isle. Le travail dans les prisons. — Versailles et Trianon. — L'anarchie au Théâtre Français. — Le Théâtre populaire. — On expédie les budgets du Commerce et du ministère du Travail

Paris, 26 décembre 1907.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures et demie. M. Antonin Dubost préside.

M. Fleury présente des observations sur la production chevaline et particulièrement sur l'élevage normand. Il estime que sons rien retrancher de ce qui est dû au demi-sang, on peut et on doit faire pour le cheval de trait tout ce qu'il faut.

M. Gomot entretient le Sénat de quelques améliorations qu'il paraît possible d'introduire dans notre organisation agricole, très rapidement et à peu de frais.

Il faudrait, par exemple, organiser dans chaque école normale et même dans chaque école primaire, un jardin d'essais.

L'orateur insiste particulièrement sur la question de l'impôt foncier, celle dont l'agriculture attend le plus impatiemment la solution.

M. Rey appelle l'attention sur l'importante question des assurances agricoles. Il demande la création d'une caisse de réassurance, dont il esquisse le fonctionnement. Il fait ensuite ressortir la nécessité de développer l'enseignement agricole.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, constate les progrès certains faits par l'agriculture en ces dernières années. Il estime que grâce à la mutualité agricole, on échappera à la crise qui sévit dans le monde entier.

Le ministre, répondant à une question spéciale de M. Gaudin de Villaine, déplore que la ville de Paris n'ait pas plus de souci du concours agricole, qui répond à un intérêt général ; c'est un véritable congrès entre les agriculteurs du monde entier.

Le ministre cherche à conserver un emplacement sur le Champ de Mars, un palais, en bordure de l'avenue de Suffren, et à bref délai, on pourra donner aux agriculteurs l'installation qu'ils désirent à Paris.

En ce qui concerne les charges qui pèsent sur la terre, le ministre proclame que le Parlement doit avoir la préoccupation de les diminuer, parce qu'elles sont trop lourdes. Mais la situation générale est prospère.

La discussion générale est close.

On aborde la discussion des chapitres.

M. Gaudin de Villaine demande que les décorations du Mérite agricole soient réservées aux agriculteurs et sans considération de politique.

MM. Fleury-Ravarin, Bodinier, Brager de La Ville-Moysan, M. Ruau présentent des observations sur les mutuelles agricoles.

La séance est suspendue à midi cinq.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à deux heures dix, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

La discussion du budget de l'Agriculture continue.

Les chapitres 11 à 14 sont adoptés.

M. Méline, sur le chapitre 15 (établissements d'élevage), croit nécessaire de signaler la parcimonie dont on use à l'égard de l'Institut National agronomique.

M. Ruau promet de donner satisfaction à l'ancien président du Conseil.

A propos du chapitre 17, M. Viseur demande un relèvement de 40.000 francs, en faveur des Ecoles de laiterie.

M. Pédebidou réclame la création d'une école de laiterie dans la région pyrénéenne.

M. Ruau promet satisfaction.

M. Méline a la parole sur le chapitre 27 (service des épizooties).

Il demande au ministre de l'Agriculture d'obtenir de la Ville de Paris, une réorganisation du marché de la Villette.

M. Ruau assure qu'on hâtera les mesures d'assainissement. Les chapitres 27 à 29 sont adoptés, ainsi que les chapitres 30 à 41.

L'industrie chevaline

M. BEAUPIN, au chapitre 42, réclame un relèvement de 1.000 francs, en faveur de l'industrie chevaline, c'est-à-dire le rétablissement du crédit de la Chambre.

M. LE GÉNÉRAL LANGLOIS déclare qu'il faut encourager la production des chevaux de gros trait. Il faut constituer dans toutes les régions la réserve de chevaux de trait dont l'armée a besoin. L'administration des haras ne peut continuer à faire le cheval à deux fins.

M. DE SAINT-QUENTIN. — Il y aurait danger à décourager la production du cheval de demi-sang.

M. RUAU déclare que l'administration des haras a montré l'intérêt qu'elle porte au percheron. Le ministre assure qu'il a souci du recrutement des chevaux pour l'armée.

Le chiffre voté par la Chambre et demandé par M. Beaupin, supérieur de 1.000 francs à celui demandé par la Commission, n'est pas adopté. Le chiffre de la Commission est adopté, ainsi que les chapitres 43 à 50.

La répression des fraudes

M. FLEURY-RAVARIN, au chapitre 51 (fraudes), expose que la fraude ne peut être efficacement combattue qu'en joignant le sconcours de l'Etat, des départements, des communes et des syndicats agricoles.

M. RUAU déclare qu'une circulaire du 23 décembre 1907 vient de fixer la jurisprudence de l'administration sur ce point. Le gouvernement estime que les autorités locales et les syndicats ont le droit de présenter à l'agrément du préfet tels agents qu'ils jugeront à propos. Que le préfet, de son côté, a le droit, non seulement de ne pas agréer les candidats qu'on lui désigne, mais encore d'apprécier s'il y a lieu ou non à la nomination d'agents commissionnés. Ces agents peuvent être inutiles ; ils le sont si la police ordinaire suffit.

M. RUAU assure que les efforts vont porter inlassablement par la répression de la fraude et que ... ne cesse de progresser.

Les chapitres 52 à 61 sont adoptés.

Les distributions de crédits

M. DELAHAYE sur le chapitre 62 présente quelques observations sur l'inégalité des attributions de crédits aux départements. M. Delahaye démontre que le département de la Haute-Garonne, que représente M. Ruau, est le plus avantagé.

M. RUAU répond que les sommes attribuées au département de la Haute-Garonne ne sont pas des libéralités d'Etat.

Le chapitre 62 est adopté et on passe au suivant, qui est adopté, après que M. Méline a insisté sur la nécessité du reboisement. Les chapitres 66 à 68 et derniers sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. DE SAINT-GERMAIN, au nom de la Commission des finances, demande au Sénat de se réunir le même soir.

M. DE CASNE réclame pour le lendemain.

M. CAILLAUX déclare la séance du soir indispensable.

M. MONIS propose, en raison de l'état de santé de M. de Cuverville qui a des communications importantes à faire, à modifier l'ordre du jour et à aborder le budget de la guerre.

M. WADDINGTON, rapporteur, dit que beaucoup de collègues ne sont pas là.

M. LE PRÉSIDENT propose de réserver les deux budgets et de passer à autre chose. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 7 heures 10 pour être reprise à 9 heures 1/2.

SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Antonin Dubost. C'est à peine si en ce moment, une cinquantaine de sénateurs sont en séance.

Le Sénat adopte, sans débat, les chapitres du budget annexe de la Légion d'honneur.

Les services pénitentiaires

M. de Lamarzelle expose que l'aumônier de la colonie pénitentiaire de Belle-Isle, qui avait un traitement de 500 francs, et une indemnité de logement de 300 francs, s'est vu, en avril 1907, supprimer cette indemnité. Il a dû quitter son poste. La colonie reste sans aumônier. Le directeur a demandé au curé s'il acceptait de venir à la colonie pour 500 francs, mais il ne voulut pas s'adresser à l'évêque. Depuis lors, les enfants de la colonie sont sans aumônier. Cependant les familles ont droit à la liberté de conscience.

M. de Lamarzelle demande à M. le ministre de rétablir le service du culte à Belle-Isle.

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat, répond que dans toutes les colonies, c'est le curé de la paroisse qui assure le service. A Belle-Isle on a prévenu les enfants qu'ils pouvaient s'adresser au curé de la paroisse.

M. DE LAMARZELLE. — Le curé vous a dit de s'adresser à son évêque. C'est tout à fait logique.

M. Delahaye se plaint du bas prix du travail des prisons. M. Clémenceau avait promis qu'avant les adjudications, il consulterait les syndicats professionnels. Mais ce n'est pas par l'intermédiaire des préfets qu'il faudrait les consulter. Il faut prendre aussi l'avis des chambres de commerce. Il ne faut pas développer outre mesure, le travail dans les prisons au profit de l'Etat.

M. MAUJAN. — Nous provoquerons sur ce point l'avis des Chambres de commerce et les syndicats professionnels.

Les chapitres sont adoptés.

Les Beaux-Arts

Le Sénat passe au budget des Beaux-Arts.

M. DE LAMARZELLE appelle l'attention de l'administration des Beaux-Arts sur l'état absolument lamentable du parc de Versailles et du hameau de Trianon.

M. DUJARDIN-BEAUMETZ. — C'est exact. Un premier crédit est prévu pour les réparations, au prochain budget, et quant à la police je prépare un projet.

Les chapitres 1 à 17 sont adoptés.

M. Rivet, rapporteur, à l'occasion du chapitre 18 qui contient les subventions aux théâtres nationaux, signale l'état d'anarchie dans lequel se trouve la Comédie-Française. (Mouvement)

Il y a des démissions, des menaces de démissions. Le Comité est en majorité hostile aux belles œuvres classiques. La Comédie donne des spectacles d'une psychologie plutôt amorale.

Le ministre devrait rappeler à l'Administration pour quelle destination est faite la subvention de l'Etat. (Applaudissements).

M. Briand répond que le monde des théâtres est impressionnable. Le seul moyen de ne pas augmenter l'anarchie c'est de ne pas faire intervenir le Parlement. M. Briand promet d'intervenir auprès de l'Administration pour qu'on fasse une plus large part aux œuvres classiques.

M. COUTEAU. — Tandis que les quatre subventionnés reçoivent près d'un million et demi, c'est à peine si 86.000 francs sont consacrés aux œuvres de décentralisation théâtrale. Où en est la question du théâtre populaire?

M. DUJARDIN-BEAUMETZ. — Grâce au concours des théâtres subventionnés, la solution est prochaine.

Les chapitres sont adoptés.

Le budget du ministère du commerce

Le budget du ministère du commerce est mis en discussion. Après un échange d'observations entre M. Delahaye et le ministre, les divers chapitres du budget du commerce sont adoptés, sauf trois, les chapitres 13 (écoles d'arts et métiers) 21 (enseignement industriel et commercial, inspection, conseil des commissions) 35 (subventions à la marine marchande, compensation d'armements) qui sont réservés.

Le budget annexe de l'école centrale est adopté sans discussion.

Le ministère du travail

Un échange d'observations a lieu entre MM. Viviani, ministre du travail, rapporteur général et le commissaire du gouvernement au sujet du montant du chapitre 1er (traitement du ministre, administration centrale) puis les chapitres 1 à 27 sont adoptés sans discussion.

Le Sénat s'ajourne à demain, à neuf heures et demie du matin. La séance est levée à 11 heures 40.

AUTOMOBILISTES, n'employez que l'ANTIDÉRAPANT VITTU, 15, rue du Ballon, à Saint-Maurice Lille. 661.1

UN VIEUX BRAVE

Le plus ancien médaillé militaire de France. 73 ans. — 50 ans de médaille.

Cherbourg, 26 décembre. — On vient de fêter à Cherbourg, le cinquantenaire de la décoration, comme médaillé militaire, d'un vieux brave, M. Jacques Gossé, qui peut être considéré comme le plus ancien médaillé militaire de France.

Né à la Petite-Pierre (Bas-Rhin), le 16 novembre 1834, il était engagé volontaire, le 20 novembre 1852, à Saverne, pour le 20e léger. Il assista et prit part aux batailles de l'Alma, d'Inkermann et de Sébastopol ; devant cette dernière ville, il fut blessé à la main et à la cuisse. Et le « père Gossé » narre longuement les épisodes de cette campagne.

Gossé revint en France à bord du « Valmy », et, le 16 juin 1856, il reçut la médaille de Crimée avec les agrafes Alma-Inkermann-Sébastopol.

Nommé sergent de grenadiers, le 17 juillet 1857, il reçut à Paris, le 30 décembre suivant, la récompense des braves : la médaille militaire. Il avait vingt-trois ans !

En 1859, il rengage et fait la campagne d'Italie ; il est partout où on se bat. On le récompense en le nommant, en 1862, sergent au 2e régiment de grenadiers de la garde.

En 1866, il entre à la préfecture de police.

Arrive l'Année terrible. Comme caporal de mobiles, sous les ordres du général Vinoy, il combat à Châtillon, Bagneux, Montretout, etc. Il fait ensuite partie de l'armée de Versailles et prend part au second siège de Paris contre la Commune.

L'Alsace nous était enlevée. Gossé opta pour la France, pour laquelle il avait tant combattu. Enfin, le 20 mars 1883, après 30 ans et 9 mois de bons et loyaux services, il était mis à la retraite. Une suprême récompense devait lui être accordée seize ans plus tard : le 12 juillet 1899, le vieux brave de l'Alma, de Sébastopol, de Solférino et du siège de Paris fut fait chevalier de la Légion d'honneur. C'était le digne couronnement d'une carrière toute de bravoure et de dévouement.

Arrestations sensationnelles en Italie

Rome, 26 décembre. — Sur la demande du procureur du roi, on a procédé, à Catane et dans les environs, à l'arrestation de vingt-neuf personnes, appartenant presque toutes à la meilleure société de la province.

Il y a parmi les arrêtés un juge, un ex-conseiller à la Cour d'appel, le baron Seminara, le directeur du cabinet chimique de Catane, M. Speciale.

Des mandats d'amener ont été lancés aussi à Naples et à Livourne.

Tous ces messieurs sont accusés d'avoir organisé méthodiquement, pendant de longs mois, des chantages contre de riches propriétaires d'Acireale et de Catane, auxquels ils soutiraient des sommes considérables, moyennant des dénonciations contre eux à l'autorité judiciaire.

L'émotion produite en Sicile par l'annonce de ces arrestations est énorme.

On s'attend à des révélations sensationnelles.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA FRANCE AU MAROC

Le Général Drudde serait indisponible

Paris, 26 décembre. — On communique la note officieuse suivante :

« Le général Drudde, qui avait eu plusieurs attaques de paludisme depuis quelques semaines est tombé sérieusement malade. Le colonel Boutegourd a pris le commandement des troupes.

» L'exceptionnelle importance de cette nouvelle émanant de la place Beauvau, n'échappera à personne, d'autant plus que les dépêches du Maroc expédiées ces jours derniers, ne faisaient nullement prévoir que le général Drudde put être incessamment indisponible. Rappelons même une dépêche de Casablanca du 24 décembre, qui signalait la présence du général Drudde à la tête des deux reconnaissance qui revenaient sur Casablanca après une pointe sur Taddert, où elles avaient trouvé des ennemis en trop grand nombre, ce qui les avait forcé à battre en retraite.

« On se demande enfin si c'est la maladie du chef du corps expéditionnaire n'est pas un prétexte pour marquer un conflit au sujet du nouveau plan militaire dressé aujourd'hui place Beauvau par le tacticien qu'est M. Clémenceau, plan d'opération pour l'exécution duquel le général Drudde ne se serait pas cru suffisamment armé. Il se peut en effet que le gouvernement ait envoyé l'ordre d'occuper la sacbah des Mediouena, sans parler de renforts réservant ces prouesses pour les besoins de sa note officieuse ».

Mouvement de navires

Toulon, 26 décembre. — Le « Victor-Hugo » est parti cette après-midi à destination de Bizerte, où il se rend pour embarquer des troupes pour Casablanca.

A LA FRONTIÈRE ALGÉRO-MAROCAINE

Les conditions de paix

Marnia, 26 décembre. — Voici les conditions définitives approuvées par le ministre de la Guerre que le général Liautey a été chargé d'imposer aux Beni-Snassen : 1° remise des armes ; 2° amende de 100 francs par feu, versement exigible en trois fois et à des époques déterminées ; 3° construction d'une route passant par le col de Guerbouz, reliant Oudjda à Port-Say ; 4° libre accès au marché des Beni-Snassen ; 5° possibilité pour nos reconnaissances de circuler librement dans la région en toute tranquillité ; 6° livraison des fauteurs des troubles et chefs du mouvement antifrançais.

Toutes ces conditions sont acceptées par nos ennemis sauf par quelques tribus, chez les Beni-Khaled et chez les Beni-Ourimech, notamment il existe encore des fractions irréductibles. C'est contre elles que le général Liautey entend agir. La jonction que les colonnes Felineau et Branlières doivent opérer une seconde fois se fera non à Aïn Taforal, mais un peu plus à l'est de ce point en plein massif. Le général Liautey partira demain pour Aïn Sfa.

Nos blessés

Marnia, 26 décembre. — Le général Liautey accompagné de son Etat-Major, s'est rendu ce soir à l'Hôpital de Marnia. Il a remis au sergent Brix, de la Légion étrangère, la médaille militaire que lui a conférée le ministre de la guerre à la suite du combat d'Aïn Sfa, où le sergent Brix fut grièvement blessé. L'état de tous les blessés est satisfaisant.

LE CONGO BELGE ET LA FRANCE

Information sensationnelle

Bruxelles, 26 décembre. — On lit dans la « Gazette » :

« *On dit que les nouveaux voyages du roi à Paris pourraient être motivés par des négociations avec la France, relativement au Congo plutôt que par des visites à son médecin spécial, qui, vraisemblablement, pourrait mieux se déplacer que son septuagénaire client couronné. On dit que ces négociations auraient un but plus large que celui du droit de préférence.*

» *On fait remarquer que le chef du département anglais des affaires étrangères a constaté à plusieurs reprises depuis l'entente cordiale, l'importance du droit de la France, dont ses prédécesseurs faisaient bon marché. On dit que le roi-souverain, dans sa lettre de 1901 à M. De Smeet de Nayer, s'est formellement réservé le droit « d'inviter la Belgique à prendre une décision définitive si Sa Majesté était amené par les intérêts en cause à vouloir mettre un terme à sa mission » et ce, sans indiquer un délai laissé à la Belgique pour cette mise en demeure. Et on se demande si ces négociations ne viseraient pas une solution inattendue de la question congolaise* ».

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES

Paris, 26 décembre. — L'*Eclair* de demain vendredi dit que c'est à la demande du Souverain Pontife que des assemblées régionales précéderont l'assemblée plénière des évêques qui doit avoir lieu en 1908.

Pie X, dit notre confrère, a nettement exprimé ses intentions dans une lettre adressée en son nom par le cardinal Merry del Val au cardinal Richard, archevêque de Paris. Le cardinal secrétaire d'Etat du Saint-Siège déclare d'abord dans cette lettre que voulant répondre au vœu formulé par les évêques de France, le Pape approuve et permet une assemblée plénière des évêques de France, dans les premiers mois de 1908.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris, 26 décembre. — M. René Bazin, est désigné comme directeur de l'Académie Française pour le 1er trimestre de 1908 ; M. Maurice Donnay remplira les fonctions de chancelier. La réception du marquis de Ségur aura lieu le 16 janvier et celle de M. Barbou le 20 février.

L'élection au fauteuil de MM. Berthelot, Theuriet et Sully Prudhomme aura lieu le 5 mars.

Les journaux de Paris de vendredi matin

Paris, 27 décembre 1907.

A PROPOS DE LA CONDAMNATION D'HERVÉ

De la *République Française*, (de M. Spronck) :

« Un jour ou l'autre on amnistiera sans doute, et peut-être votera-t-on une seconde loi pour le réintégrer de force au barreau. En attendant, nous aurons la consolation de voir le parti radical plus brutalement attaqué et menacé dans ses positions par les hervéistes, que les conservateurs eux-mêmes, et comme les mœurs et l'esprit de ce parti ont dans le désordre moral contemporain une part de responsabilité infiniment plus lourde que tous les Hervé et les sous-Hervé du monde, cela nous sera du moins une preuve que la justice immanente n'est pas un vain mot. »

Du *Soleil* :

« Il serait profondément illogique et immoral qu'Hervé fut châtié pour avoir voulu planter le drapeau dans le fumier, lorsque ceux qui ont outragé le drapeau et entassé le fumier sont devenus les maîtres et osent se poser en vengeurs de la Patrie et en balayeurs de la rue.

» Tous au pouvoir ou tous à la voirie. Si le geste d'Hervé fut criminel, il ne fut pas spontané, il fut coupable et expié. Quel châtiment frappera ceux dont il fut l'instrument et que le verdict du jury atteint et flétrit et qui, étant les plus responsables, demeurent encore impunis. »

LES PROCÈS SYVETON

De l'*Eclair*, (de M. Judet) :

« Si l'avocat général Seligman avait pour dessein et pour but de faire plus de lumière sur la mystérieuse disparition de Syveton, il a médiocrement réussi. Tout au plus est-il permis de dire qu'en défendant par de si pauvres moyens ses conclusions, il aura plutôt diminué la confiance dans la possibilité d'un suicide. Par sa maladresse, son intervention n'est donc pas inutile, elle contribuera à établir un jour ou l'autre la complète vérité. »

NÉCROLOGIE

— Nous apprenons la mort, survenue jeudi, de M. l'abbé Régrigny, curé de Cattenières, décédé en cette paroisse, dans sa 66e année. Né à Lille le 11 avril 1842, M. l'abbé Julien Régrigny avait été ordonné prêtre le 19 décembre 1868, et nommé professeur à Roubaix à la même époque. Au cours de son long ministère, M. Régrigny fut successivement vicaire à Caudry, au Quesnoy, aumônier à Loos, curé de Cobrieux, de Montigny-en-Ostrevent, de Waziers, de Saint-Saulve et de Cattenières, où il fut nommé le 2 novembre 1900.

— Jeudi ont eu lieu, à dix heures et demie, en l'église de St-André, les funérailles de M. Henri Demon, fils de M. et Mme Demon-Bassebrouck, décédé à l'âge de 26 ans.

— Nous apprenons la mort de M. Pézenal, ancien capitaine au 33e de ligne, à Douai, et beau-frère de M. Gobert, juge d'instruction.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

EXPLOSION A BORD D'UN CHALUTIER A BOULOGNE-SUR-MER

Un mort et deux blessés

Une violente explosion s'est produite jeudi après-midi à bord du chalutier à vapeur « La Lorraine », amarré quai du Bassin.

Il y a quelques jours la « Lorraine » avait été pourvue d'une nouvelle chaudière et les essais de celle-ci avaient été remis à jeudi. L'administrateur des Ponts et Chaussées chargea l'un de ses employés M. Edouard Rogez, 55 ans, 3, rue de Saint-Omer de vérifier la résistance et la force de cette chaudière. Vers quatre heures les feux étant allumés, M. Rogez procéda à cet essai. A peine eut-il commencé qu'un tampon céda et la vapeur concentrée à 12 atmosphères se répandit en sifflant violemment dans la machinerie. L'infortuné mécanicien ne put échapper. MM. Lameis, second du bord, 36 ans, et Bloume, 18 ans, apprenti furent aussi atteints par la vapeur. Plus heureux, ils eurent encore la force de remonter sur le pont. Le premier est fortement brulé à la jambe droite, le second à la figure.

Quant à M. Rogez, le malheureux était méconnaissable, les ongles tombaient des mains et la chair tombait en lambeaux. M. Rogez, veuf depuis plusieurs années, habitait avec son jeune fils âgé de 16 ans, il avait deux filles qui toutes deux sont mariées.

L'administration de la marine a ouvert une enquête sur cet accident pour en établir la cause.

TOMBÉE D'UN TRAIN ENTRE HARNES ET COURRIÈRES. — Mme Stalart prenait place, hier matin, avec ses trois enfants, en gare d'Harnes, dans le train partant à 5 h. 26 pour Don. La fillette de la voyageuse, âgée de cinq ans, ouvrit soudain la portière par mégarde et tomba sur la voie. Le train stoppa presque aussitôt et l'on retrouva l'enfant qui s'était fait en tombant une blessure peu grave à la tête.

VOL A ARMENTIÈRES. — M. Aloïs Régnier, cabaretier, rue d'Ypres, 74, a constaté la disparition d'une montre en or estimée cent francs et d'une chaîne en métal de 25 francs. Le cabaretier soupçonne une personne qu'il a désigné à la police.

VOL A ESCAUDAIN. — Un cambrioleur a dérobé chez M. Louis Caron, quincaillier, rue de la Gare, une somme de 30 francs et une bicyclette Peugeot, valant 150 francs.

LES CAMBRIOLEURS A FIVES. — Poursuivant son enquête sur les agissements d'Adolphe Cuvelier, Léon Velghe et la fille Julia Spercel, soupçonnés d'être les auteurs des récents cambriolages de Fives, M. Delattre, commissaire du 8e arrondissement, recherche si une montre d'argent portant le numéro 89.946 et engagée par Cuvelier au Mont-de-Piété ne serait pas le produit d'un vol.

LES ANTIMILITARISTES QUITTENT VALENCIENNES. — Après Cachez, transféré à Douai, voici que M. Rubot, dit Loralot, quitte la prison de Valenciennes. Mercredi matin deux agents de la sûreté parisienne sont venus le chercher pour le transférer à Clermont où il va subir la peine prononcée contre lui par la Cour d'assises du Nord.

L'anarchiste Broutchoux refuse toujours de quitter la prison, déclarant qu'il ne repartira que le jour de sa comparution devant la Cour d'appel.

LES SOUHAITS D'UN PRÊTRE CENTENAIRE. — Le diocèse de Cambrai a le privilège rare parmi les membres les plus vénérés de son beau clergé, un prêtre aujourd'hui plus que centenaire. Ce prêtre est M. le chanoine Gadenne, curé de Raches, décanat de Douai Saint-Jacques, né à Lille en 1806.

Au moment où l'année 1907 jette ses derniers jours sur le chemin du temps, M. le chanoine Gadenne, à la veille d'entrer dans sa cent deuxième année, a voulu adresser à Mgr le Coadjuteur, dans une lettre charmante, l'expression de son respectueux attachement.

Très touché de cette missive et des sentiments qu'elle exprime, Mgr Delamaire a envoyé au vénéré centenaire, en même temps que sa bénédiction la plus émue, une lettre qu'il a accompagné de sa photographie et de ses meilleurs vœux pour la conservation d'une santé qui, vaillamment, a bravé les atteintes d'un long siècle.

UNE PANIQUE DANS UN CINÉMATOGRAPHE A DOUAI. — Hier soir, au cours d'une représentation donnée dans un établissement cinématographique de Douai, quelques rouleaux ont pris feu. Il en est résulté une panique, en un instant les spectateurs furent dans la rue, non sans contusions pour beaucoup. Pas d'accidents de personnes à signaler. Les dégâts, évalués 700 francs, sont couverts par une assurance.

BLESSÉ PAR UNE EXPLOSION A DUNKERQUE. — Pendant qu'il effectuait un travail urgent, aux Chantiers de France, mercredi soir, l'ouvrier électricien, Camille Raymond, a été grièvement blessé au visage par une lampe à acétylène, dont il se servait et qui fit explosion. Brûlé au front, aux joues et surtout à l'œil, on le transporta à l'hôpital. Le docteur n'a pu se prononcer sur les suites des blessures.

VOISIN IRASCIBLE A LILLE. — M. Destailleur, rue de Wattignies, s'étant rendu, jeudi, chez son voisin, un nommé Richard, marchand de chiffons, pour réclamer une ancienne dette, ce dernier lui lança, à la figure, de l'eau bouillante. M. Destailleur a été grièvement brûlé au front et à la joue.

L'ÉCHAUFFEMENT AUX MINES DE COURRIÈRES. — Le travail reprend. — Jeudi matin, les travaux entrepris pour combattre l'échauffement constaté dans la veine Marie à Gaz de la fosse numéro 5 de la Compagnie de Courrières étaient presque achevés, et les ouvriers ont pu descendre dans le puits.

POUR LES CONGRÉGATIONS EXPULSÉES. — Le Comité qui siège à Lille, afin de venir en aide aux congrégations expulsées, adresse un chaleureux appel aux âmes généreuses. Les offrandes peuvent être envoyées à Roubaix, à Mmes Armand Masson, 53, rue Neuve ; Huet-Wallaert, 1, rue du Manège ; A. Lepoutre-Prouvoet, 19, place Chevreul ; à Croix, à Mme G. Prouvost-Dehau, 52, Grande-Rue ; à Tourcoing, à Mmes Paul Watine, rue St-Jacques ; Charles Théry, rue de Tournai.

CHEZ LES OUVRIERS MOULEURS ET FONDEURS A FOURMIES. — Le chômage est complet à la fonderie Amédée Delsaux, Hainaut et Visset. Une nouvelle entrevue entre délégués et patrons a eu lieu sans résultat.

LE GÉNÉRAL ROBERT A FOURMIES. — Le général Robert, inspecteur de la gendarmerie, accompagné de son officier d'ordonnance a passé en revue jeudi matin, les brigades de gendarmerie de Fourmies et s'est montré très satisfait.

UN MARIN BOULONNAIS NOYÉ A CHERBOURG. — M. l'administrateur de l'inspection maritime a informé jeudi après-midi, les époux Malfay, que leur fils Pierre Malfay, marin au 1er dépôt des équipages de la flotte, à Cherbourg, avait été trouvé noyé sur la plage de ce port. Des bruits étranges circulent sur cette mort. On aurait attiré l'infortuné marin dans le quartier du Casino pour le dévaliser et le jeter à la mer.

LA PROCHAINE DISPARITION DE LA BERCE GAYANT A DOUAI. — Nous avons signalé les propositions d'échange de terrain entre l'administration de la guerre et la Société des Forges de Douai en échange du terrain de manœuvres dit la Berce Gayant qui servirait à l'agrandissement de son importante usine, la Société des Forges donnerait à l'administration de la guerre des terrains plus vastes et situés du côté du champ de tir de la garnison de Douai. L'affaire paraît devoir aboutir à brève échéance. Un projet de décret autorisant cet échange sera soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

DEUX FILLETTES BLESSÉES PAR UNE VOITURE, A VALENCIENNES. — Deux fillettes, les sœurs Eugénie Fremeaux, 11 ans, et Henriette, 10 ans, rue de Lille, 57, jouaient en face de la caserne de cavalerie lorsqu'elles furent surprises par la voiture de M. Pisson, marchand de beurre à Gommegnies. Les deux fillettes eurent chacune un pied écrasé.

LE CRIME DE QUÉANT. — Une volumineuse correspondance intéressant Capelle et sa victime a été saisie par le juge de paix du canton de Marquion, M. Loos, qui s'était transporté à Quéant. Ces documents démontreraient la préméditation.

LES VEUVES DE COURRIÈRES. — Jeudi matin, ont été appelées devant le tribunal civil d'Arras, des actions civiles intentées par 14 veuves dont les maris périrent dans la catastrophe de Courrières, contre la Compagnie des Mines. Ces veuves demandent, les unes des augmentations de pension, les autres, une nouvelle expertise. Ces affaires ont été mises en délibéré.

VIOLENT INCENDIE A LESQUIN. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure du matin, le feu a détruit en partie l'usine de produits chimiques Henri Tollet. Les dégâts couverts par une assurance, s'élèvent à 60.000 fr.

EN DANGER D'ÊTRE NOYÉS A ESTAIRES. — Charles Dumay, 48 ans, chanteur ambulant, demeurant à Comines, et Louis Duthoit, 48 ans, de Quesnoy-sur-Deûle, se trouvaient au hameau du Doulieu, se dirigeant sur Estaires, lorsque trompés par l'obscurité, ils tombèrent dans le cours d'eau qui traverse le hameau du Doulieu, profond à cet endroit d'environ 4 mètres. Le sous-brigadier des douanes Raches et le préposé Dauchy, qui passaient par là, se jetèrent à l'eau et parvinrent à retirer les malheureux de leur situation critique.

UN DÉSESPÉRÉ A LENS. — Un sieur Cuvelier, tonnelier, rue Beaumont, qui s'était jeté dans le canal avec l'intention d'en finir avec la vie, a été retiré par le mineur Jean Guiclard.

UN INCENDIE A LENS. — Vers 11 heures du soir, un commencement d'incendie a éclaté dans le magasin de chaussures de M. Victor Legrand, rue Victor Picart. Après une demi-heure, le feu était conjuré. Les dégâts sont assez importants.

SAISIE DE FRAUDE A ESTAIRES. — Des douaniers ont donné la chasse à un individu qui disparut abandonnant un ballot se composant d'allumettes chimiques. La saisie représente une valeur de cent francs.

VOL A LA TIRE A LILLE. — Un pickpocket a réussi à s'emparer jeudi matin, à l'église du Sacré-Cœur, pendant la cérémonie des obsèques de M. Maquet de l'épingle de cravate, estimée 1.000 francs, de M. D..., négociant à Lille.

LES VOLS DE PENDULES A LILLE. — Jeudi matin, place de la Nouvelle Aventure, a été arrêté un sieur W..., représentant de commerce, auteur des vols de pendules dont nous avons fait mention. W..., qui appartient à une très honorable famille de Lille, fait depuis plusieurs mois le désespoir des siens par son inconduite.

UN ACCIDENT A LILLE. — Deux cyclistes, MM. Henri Gothaels, 16 ans, avenue des Lilas, 57, et Maurice Dupied, 18 ans, tueur, rue Saint-Firmin, 2, se sont rencontrés jeudi soir, rue des Ponts de Comines. Les cyclistes ne se sont pas blessés, mais le vélo de M. Dupied a été sérieusement endommagé.

NOUVELLES MILITAIRES. — Promotions. — Armée active. — Service d'état-major. — MM. Villemont, capitaine de cavalerie hors cadre, officier d'ordonnance du général commandant la 1re division de cavalerie, nommé à l'état-major de cette division ; Boigues de l'état-major, au 73e ; Ungerer, du 127e, au 1er ; Manson, du 8e, au 20e ; Repaloshi, du 33e, au 54e ; Lapointe, du 14e, au 127e.

Au grade de capitaine : MM. Garnier, du 16e bataillon de chasseurs, au 17e de ligne ; Leurent, du 8e, au 33e ; Cordebas, du 16e bataillon de chasseurs, au 33e d'infanterie ; Baledent, du 104e, au 43e.

Artillerie. — Sont promus : Au grade de colonel : M. Malcor, du 29e régiment, nommé directeur à Lille ; Au grade de lieutenant-colonel : M. Delauiens, chef d'état-major de la place de Toul, placé au 15e régiment.

Au grade de chef d'escadron : M. Vasseur, section technique de l'artillerie, classé aux Forges du Nord.

Au grade de capitaine : MM. Pinland, du 19e régiment, service des affaires indigènes en Algérie, classé au 16e régiment, directeur du Parc ; Touzineau, du 1er bataillon, Dunkerque, classé au 14e régiment, arrondissement de Bordeaux ; Guyon, du 15e régiment, classé au 27e régiment.

Sont nommés sous-lieutenants : MM. les adjudants Lefaure, du 16e régiment, au 20e ; Galavez, du 17e, au 29e ; Beaudelle, du 15e, au 30e.

Corps de santé militaire. — Sont promus : Médecins major de 2e classe : MM. Battez, du 33e de ligne, maintenu ; Mariant, du 110e, maintenu ; Lanthere, du 73e, désigné pour les hôpitaux de la mission d'occupation de Tunisie.

Vétérinaires militaires. — Est promu au grade de vétérinaire major : M. Rousselot, du 3e cuirassiers, affecté au 15e d'artillerie.

— Mutations. — Infanterie. — Passe le chef de bataillon au 43e, M. Bard, au 131e.

Passent, les capitaines au 127e, Coron du 134e ; au 132e, Signorin du 43e.

Les lieutenants au 43e, Roussel, du 151e ; au 5e, Dickson, du 127e ; au 16e bataillon de chasseurs, Rousseau, du 156e.

Artillerie. — Passent le chef d'escadron au 15e régiment, M. Chaze, du 21e ; à la direction de Reims, M. Lamoriot, du 15e.

Cavalerie. — Sont promus au grade de capitaine : au 2e chasseurs, M. Berthet, du 6e ; au 3e cuirassiers, M. Dutheil de la Rochèle, du 6e chasseurs ; au 6e chasseurs, M. Godinot, du 10e.

BELGIQUE

LES VOLS DE PORTEFEUILLES A BRUXELLES

M. Vérin, juge d'instruction à Lille, s'est rendu jeudi après-midi, à la maison centrale de Loos, en exécution d'une commission rogatoire du Parquet de Bruxelles, relativement à une série de vols de portefeuilles commis dans les cafés de cette ville.

Le magistrat devait procéder à l'interrogatoire d'un sieur Adolphe Huft, 26 ans, sujet autrichien, étudiant en médecine. Adolphe Huft, qui est détenu pour des vols de portefeuilles commis dans les cafés de Paris, vols absolument identiques à ceux commis à Bruxelles récemment, a déclaré à M. Vérin, qu'il prétendait ne pas répondre, n'étant pas coupable des vols sur lesquels on l'interrogeait. En conséquence, le magistrat instructeur a regagné Lille, d'où il a transmis au Parquet belge les résultats négatifs de la commission dont il avait été chargé.

HOUTHEM-LEZ-YPRES

TENTATIVE DE MEURTRE. — L'ouvrier Louis Parain, dont nous parlé récemment pour un fait d'ivresse vient d'être arrêté sous l'inculpation de tentative de meurtre sur sa femme. S'étant rendus chez les parents de celle-ci où il savait qu'elle se trouvait, il a tiré des coups de revolver à travers la fenêtre, cherchant à la tuer. En tirant, Parain se blessa à la main.

Les gendarmes de Comines, avertis sont allés l'arrêter. Il a déclaré avoir jeté son revolver dans une prairie. Les gendarmes l'ont conduit à la prison de Comines.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi, 26 décembre 1907.

2 heures soir, 1/2° au-dessus de zéro, 762, variable
5 heures soir, 1/2° au-dessous de zéro, 762, variable
9 heures soir, 1/2° au-dessous de zéro, 761, variable

Vendredi, 27 décembre 1907.

Minuit, 1° au-dessous de zéro, 760, variable.
2 heures matin, 1° au-dessous de zéro, 760, variable.

MARCHÉS DIVERS

ARRAS, 26 décembre. — Marché aux veaux et aux porcs. — Cours du vétérinaire : 61 veaux, vendus de 1.30 à 1.55 le kilo ; 47 porcs, vendus de 1.225 à 1.275.

CASSEL, 26 décembre. — Beurre, en blocs, vendus de 6.60 à 7.40 les 2 kilos ; 1re qual. 3.60, 2e qual. 3.50, 3e qual. 3.40 ; beurre en pièces, 1.50 à 1.60 le demi-kilo ; œufs, les 26, 4.40 à 4.20.

AUX AMATEURS D'ART. — A l'occasion des fêtes, le « Journal de Roubaix » met en vente de superbes volumes qui feront la joie des amateurs d'art.

« Les Musées d'Europe », enrichis de magnifiques illustrations ; reliure artistique, avec ornements.

La collection comprend :

Le **Louvre** : La Peinture.
Le **Louvre** : La Sculpture.
Versailles.
La **Belgique** : Bruxelles, Anvers, Bruges, Malines et Gand.
La **Hollande** : Amsterdam, Alkmaar, Haarlem, Leyde, La Haye, Rotterdam, Dordrecht, Utrecht.
Londres : La National Gallery.

Prix : 20 francs chaque volume.

Les gravures sont d'une finesse incomparable. Achetez la collection, c'est réunir chez soi les musées d'Europe.

37495